



Refus de surplus de travail

Par **fifili64**, le **27/10/2009** à **09:28**

Bonjour,

j'occupe actuellement le poste de comptable fournisseur à 35h par semaine.

Mon responsable souhaite me donner un surplus de travail effectué auparavant par une autre personne. Cette personne avait pris ce travail avec une augmentation de salaire mais faisant des erreurs assez régulièrement, mon responsable souhaite me le donner. Je ne suis pas contre mais j'ai demandé à être augmenté et cela a été refusé. Je suis titulaire d'un DECF soit Bac+4 et mon salaire est de 1600€ brut. J'ai clairement expliqué à mon responsable que si je n'étais pas augmenté, je refuserai le poste.

J'ai discuté longuement avec lui mais il ne peut pas prendre de décisions. Il a remonté l'information à sa responsable, directrice financière. Je suis allée la voir et elle m'a "envoyé balader". Elle refuse de parler. C'est elle qui doit prendre une décision mais elle refuse de m'écouter.

Que dois-je faire ? A-t-elle le droit de me rejeter en me disant de passer par mon responsable ?

Quels sont mes droits par rapport au fait de refuser un travail ?

Merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **27/10/2009** à **12:38**

bonjour, vous ne pouvez pas refuser un surplus de travail, c'est à l'employeur en vertu de son [fluo]pouvoir de direction [/fluo]de définir les tâches à effectuer par le salarié (lien de subordination), pour vous c'est un surplus d'activité, pour l'employeur ça fait parti de vos

taches, vous pouvez refuser mais attention au risque de licenciement pour insubordination, pour faute grave, soyez très prudent, cordialement.